

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Gestion financière informatisée (903.55)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

au Collège de la Cité

Décembre 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Gestion financière informatisée* (903.55) conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) au Collège de la Cité s'inscrit dans le cadre de l'opération plus large d'évaluation des programmes d'AEC du domaine des *Techniques administratives* menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans tous les établissements qui en offraient au moins un durant la période s'étendant de 1993 à 1996. L'évaluation porte sur l'ensemble des cours du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le guide spécifique pour l'évaluation des programmes conduisant à une AEC dans les secteurs professionnels *Techniques administratives* et *Coopération*¹. Le Collège de la Cité a transmis à la Commission, le 26 mai 1997, un rapport d'autoévaluation du programme. Un comité l'a analysé, puis effectué une visite au Collège de la Cité le 13 juin 1997². Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la Direction du Collège, le comité d'évaluation, les professeurs réguliers ainsi qu'une quinzaine d'élèves.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'autoévaluation et de la visite qu'elle a effectuée au Collège. Il présente successivement les principales caractéristiques et les résultats de l'évaluation du programme *Gestion financière informatisée* selon les six critères retenus : la pertinence du programme, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme et, enfin, la qualité de la gestion du programme. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, avril 1996, 54 pages.
 2. Outre le président de la Commission, M. Jacques L'Écuyer, le comité regroupait M^{me} Johanne Bellemare, représentante du milieu socio-économique, M^{me} Charlaïne Lafleur, professeure au Département des techniques administratives au Campus Notre-Dame-de-Foy, M. Robert Corriveau, adjoint au directeur des études au Cégep Joliette-De Lanaudière, et M. Jean-Paul Beaumier, agent de recherche à la CEEC, qui agissait à titre de secrétaire.

Description du programme

Le Collège de la Cité est un établissement privé non subventionné situé à Saint-Jérôme qui a été fondé en 1994. Le Collège offre présentement deux programmes de formation technique conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) dans le secteur *Techniques administratives*, soit *Gestion financière informatisée* (903.55) et *Actualisation en bureautique* (900.62). Le Collège détient également un permis pour offrir le programme *Finance* (LCA.06), mais ce dernier n'a encore jamais été donné. Au total, le Collège accueille environ 110 élèves par année.

Le programme *Gestion financière informatisée* est offert deux fois par année et chaque cohorte regroupe environ 24 élèves. Pour la plupart, il s'agit d'adultes ayant complété leurs études secondaires qui effectuent un retour aux études; un certain nombre d'élèves admis doivent préalablement suivre un cours de mise à niveau en mathématiques. L'âge moyen se situe autour de 30 ans. Pour sa part, l'équipe professorale était composée de dix enseignants au moment de l'évaluation, dont deux enseignaient à temps complet dans le programme, trois à temps partiel et cinq sur une base de chargé de cours. Soulignons cependant que ce nombre a depuis été ramené à sept.

Le programme offert par le Collège s'appuie essentiellement sur les cours tels qu'ils sont définis dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Le Collège a toutefois modifié le contenu d'un cours d'informatique pour tenir compte des développements incessants dans ce secteur d'activités. Le programme se répartit en huit blocs sur une période de douze mois. Les sept premiers blocs ont une durée de six semaines et le dernier en compte huit, pour un total de 50 semaines. Enfin, le programme totalise 1305 heures d'enseignement théorique et pratique.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

Il s'agit de la première évaluation à être réalisée par le Collège. La responsabilité de la démarche a été assumée par un comité composé des deux professeures à temps complet et du directeur général. Le Collège n'a manifestement pas consenti tous les efforts requis pour réaliser une évaluation en profondeur. En effet, si la plupart des aspects du programme sont abordés, le rapport est davantage descriptif qu'analytique. Aussi, la visite s'est-elle révélée importante afin de mieux comprendre le contexte de mise en oeuvre du programme et ses principales composantes. La rencontre des différents acteurs aura également permis de clarifier plusieurs questions demeurées sans réponse à la lecture du rapport d'autoévaluation.

La Commission estime que le Collège gagnerait à investir davantage dans l'évaluation de ses programmes d'études à l'avenir afin de bénéficier plus largement des retombées inhérentes à une telle démarche, et ce, pour l'ensemble de ses programmes. Une attention particulière devrait également être apportée à la qualité du français écrit dans les documents que le Collège rend publics.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu de programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail.

Le programme *Gestion financière informatisée*, tel que défini présentement dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*, vise à préparer l'élève à accomplir des tâches de comptabilité et de

finance à l'aide de l'informatique au sein d'une petite ou moyenne entreprise, ou dans une organisation du secteur public ou parapublic. Au terme de ses études, l'élève devrait normalement accomplir ces tâches de façon suffisamment autonome pour faire face aux changements technologiques, ainsi que faire preuve d'une certaine polyvalence par sa capacité de transférer les habiletés apprises à de nouvelles situations de travail.

Le choix du Collège d'implanter ce programme repose principalement sur une étude réalisée en 1992 par le ministère Développement des ressources humaines Canada qui révélait un besoin de main-d'oeuvre en ce domaine. Le profil économique de la région de Saint-Jérôme est majoritairement composé de petites et moyennes entreprises qui recherchent des personnes qualifiées pour prendre en charge la dimension comptable de leur entreprise. Fortement axé sur le développement d'habiletés comptables et financières, ainsi que sur la maîtrise des outils informatiques (Fortune 1000, Impôt personnel, Access, Wordperfect) qui permettront aux élèves de s'acquitter des tâches auxquelles ils sont destinés, le programme offert par le Collège répond adéquatement à ces besoins. La Commission invite toutefois le Collège à accorder une importance égale aux autres dimensions propres à l'administration générale, notamment le marketing et la gestion des ressources humaines, afin de permettre à ses élèves de développer l'ensemble des habiletés propres à ce domaine et ainsi les rendre davantage autonomes, polyvalents et compétitifs dans un marché en constante transformation.

Pour répondre adéquatement aux besoins du marché du travail, la responsable du bureau de placement du Collège s'enquiert régulièrement auprès des entreprises, à l'aide d'un questionnaire à cet effet, de leur satisfaction à l'égard de la formation des diplômés. Le Collège est ainsi à même de valider les choix qu'il fait, d'apporter les correctifs qui pourraient s'imposer (la décision d'offrir Access en remplacement de Dbase, par exemple) et de demeurer ainsi à l'écoute des besoins du marché de l'emploi auquel il destine ses diplômés. Dans le même esprit, la responsable du bureau de placement analyse systématiquement les offres d'emploi, et les exigences qui s'y rattachent, qui paraissent dans les journaux ainsi que celles publiées par le Centre d'emploi du Canada et les agences de placement.

Ces initiatives témoignent d'un réel souci de répondre adéquatement aux besoins du marché du travail en offrant à leurs élèves une formation qui leur permette d'acquérir les habiletés nécessaires pour satisfaire aux exigences de leurs futurs employeurs. La Commission *suggère* toutefois au Collège de resserrer ses liens avec le marché du travail en créant, par exemple, un comité consultatif composé d'employeurs et d'anciens diplômés. Entre autres avantages, un tel comité faciliterait la

mise sur pied d'une banque de stages. Soulignons en effet que le Collège n'offre présentement pas de stage, mais un projet de fin d'études axé sur le cycle comptable complet d'une entreprise.

Le taux de placement des diplômés du Collège est bon. Pour l'ensemble des trois cohortes étudiées, 71 % des élèves ayant obtenu leur diplôme occupaient un emploi lié à leur formation. Le délai de placement des diplômés varie toutefois de six à neuf mois, le Collège alléguant que ses diplômés sont fortement en compétition avec des candidats détenant soit un diplôme d'études professionnelles, soit un diplôme d'études collégiales, voire même dans certains cas un diplôme d'études universitaires.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à l'atteinte des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des étudiants.

Le programme est fortement axé sur la dimension comptable et financière de la gestion. La cohérence du programme est principalement assurée par les deux professeures régulières qui donnent la plupart des cours. Le *Projet de fin d'études III* pose toutefois problème du fait qu'il ne permet pas d'atteindre pleinement les objectifs qu'il doit normalement couvrir. Tel que défini dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*, ce cours doit permettre à l'élève d'intégrer l'ensemble des activités liées aux fonctions auxquelles sa formation le destine. Or, tel que le Collège le donne présentement, ce projet se limite à l'aspect comptable des activités liées à la gestion financière. Il n'englobe pas, par exemple, les dimensions propres au marketing et à la gestion des ressources humaines. Aussi,

la Commission recommande au Collège de revoir le contenu du Projet de fin d'études de façon à permettre l'atteinte de l'ensemble des objectifs qu'il doit poursuivre, et non seulement la dimension comptable liée à la tenue de livres.

Par ailleurs, la Commission estime que le Collège aurait avantage à envisager la possibilité d'offrir à ses élèves un stage qui favorise non seulement l'atteinte des objectifs visés par cette activité, mais qui représente en plus pour les finissants une occasion de prendre contact avec un employeur éventuel.

L'articulation et la mise en séquence des activités d'apprentissage, en plus de respecter les préalables ministériels, ont été définies de façon à offrir à l'intérieur de chacun des blocs, dans la mesure du possible, un cours d'informatique, un cours de spécialité (comptabilité, finance) et un cours considéré davantage d'intérêt général (marketing, initiation au droit des affaires). Ce choix permet notamment de répartir le contenu et la charge de travail adéquatement d'un bloc à l'autre. Si les premiers blocs reflètent ce souci d'équilibre et d'enchaînement progressif, les derniers blocs demanderaient à être revus dans cette perspective. À titre d'exemple, le cours *Initiation au droit des affaires* aurait avantage à être offert plus tôt dans la séquence afin de permettre aux élèves d'en maîtriser les notions lorsqu'ils doivent réaliser leur projet de fin d'études qui doit normalement permettre l'intégration de l'ensemble de la matière vue au cours de leur formation. Aussi, la Commission **suggère** au Collège de retravailler la séquence des activités d'apprentissage de manière à lui permettre d'atteindre pleinement les objectifs qu'il s'est donnés.

Enfin, la charge de travail paraît normale, bien que les élèves aient souligné que le nombre d'exercices en classe liés à l'apprentissage des outils informatiques pourrait être augmenté. La Commission invite le Collège à donner suite à ses intentions de prendre en compte ces remarques.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des étudiants; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques utilisées par les enseignantes et les enseignants sont plutôt conventionnelles, mais l'encadrement offert aux élèves supplée largement au manque d'innovation en ce domaine. Les professeures régulières attirées au programme font en effet preuve d'une attention et d'un dévouement remarquables, ce qui a été largement confirmé par les élèves lors de la visite. C'est sans contredit un des points forts du programme. Malgré cela, la Commission invite le Collège à diversifier ses méthodes pédagogiques, et ce, autant pour le bénéfice des élèves que de l'équipe professorale. Le Collège aurait également avantage à introduire l'anglais dans le cadre de certaines activités d'apprentissage dans le but d'améliorer la maîtrise de cette langue auprès de ses élèves et, de ce fait, d'accroître leurs chances d'obtenir un emploi. Comme le souligne lui-même le

Collège dans son rapport, les employeurs de la région de Saint-Jérôme recherchent des candidats qui ont une bonne connaissance de l'anglais.

Outre l'encadrement exceptionnel dont bénéficient les élèves, ces derniers peuvent également compter sur l'aide d'un assistant-professeur. Enfin, en ce qui concerne la disponibilité des professeurs, le rapport d'autoévaluation et les élèves rencontrés lors de la visite ont démontré qu'elle était digne de mention.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les trois sous-critères retenus pour apprécier l'adéquation des ressources concernent plus particulièrement le nombre et les qualifications des professeurs, les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement des professeurs, et, enfin, les ressources matérielles et financières pour assurer le bon fonctionnement du programme.

Au moment de l'évaluation, dix enseignants et enseignantes se partageaient l'ensemble des cours. Pour la plupart, leur formation disciplinaire est adéquate, mais force est de constater que le programme repose en grande partie sur la symbiose dont font preuve les deux enseignantes régulières dans la mise en oeuvre du programme.

Quant aux mesures favorisant l'évaluation et le perfectionnement des professeurs, si les premières sont adéquates, les secondes sont pour ainsi dire inexistantes et reposent avant tout sur la volonté de chaque professeur de maintenir ses connaissances disciplinaires à jour. Aussi, à la lumière de ce qui précède dans le présent rapport et vu l'importance que le Collège accorde lui-même à cette dimension dans son offre de formation, la Commission **suggère** au Collège de se doter d'un plan de développement de son personnel enseignant, en particulier en ce qui concerne le volet pédagogique de leur perfectionnement.

Enfin, en ce qui concerne les ressources matérielles et financières, le Collège dispose d'un parc informatique adéquat. Un laboratoire regroupant vingt-deux appareils est mis à la disposition des élèves et un second laboratoire, dédié à un autre programme, leur est également accessible lorsque les cours de cet autre programme le permettent. Si le nombre d'appareils est suffisant dans le cadre de la formation régulière, le rapport souligne un problème d'accessibilité en dehors des heures de cours, ce qu'a permis de confirmer la rencontre des élèves lors de la visite. Bien que le Collège ait prolongé les heures d'ouverture de ses laboratoires certains soirs de la semaine, les élèves ne

peuvent bénéficier de l'aide de l'assistant-professeur en dehors des heures normales. De plus, le fait que l'un des laboratoires ne soit pas en réseau accentue le problème d'accessibilité. Aussi, afin d'offrir à sa clientèle étudiante une formation informatique qui réponde parfaitement aux objectifs du programme, la Commission *suggère* au Collège d'améliorer l'accessibilité des laboratoires informatiques, notamment en donnant suite à son intention de mettre en réseau les deux laboratoires.

Quant aux ressources documentaires, force est de constater la pauvreté du centre de documentation mis à la disposition des élèves. En effet, les élèves n'ont pour ainsi dire accès à aucune documentation qui leur permettrait d'approfondir la matière vue en classe. Pour cette raison,

la Commission recommande au Collège de prendre les mesures nécessaires pour permettre à ses élèves d'avoir accès à de véritables ressources documentaires.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection, l'adéquation des modes et instruments d'évaluation pour évaluer les objectifs d'apprentissage et la réalisation des objectifs du programme; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; et, enfin, la réalisation des objectifs du programme.

Les mesures de recrutement et de sélection sont adéquates. Ainsi, lorsque les candidats intéressés ont le préalable requis, soit *Mathématiques 436* du secondaire, le conseiller aux admissions s'enquiert de leur motivation et de leur capacité financière à acquitter les frais reliés au programme. Lorsque les candidats n'ont pas le préalable requis, le Collège offre un cours intensif de mise à niveau d'une durée de trois semaines. Compte tenu qu'il s'agit d'un retour aux études pour la majorité des élèves, le Collège souligne qu'il envisage rendre le cours de mise à niveau obligatoire afin de s'assurer que tous les élèves admis ont les connaissances de base en mathématiques requises pour répondre aux exigences du programme. La Commission invite le Collège à donner suite à son intention de resserrer ses mesures de recrutement en offrant à tous ses élèves le cours de mise à niveau afin de favoriser leur réussite.

La Commission a par ailleurs vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé le plan de cours et les outils d'évaluation du cours *Comptabilité I* et *Projet de fin d'études III*. Cette

analyse a d'emblée permis de constater que le plan de cours de *Comptabilité I* était complet, quoique sommaire, et que le projet de fin d'études, dans sa forme actuelle, ne permettait pas d'atteindre les objectifs qui y sont rattachés. Par ailleurs, les objectifs du plan de cours *Comptabilité I* paraissent se situer à un niveau taxonomique très bas; ils gagneraient en outre à être plus clairs.

En ce qui concerne plus spécifiquement les pratiques d'évaluation, le contenu et le niveau des deux examens du cours *Comptabilité I* laissent à désirer. Aussi, la Commission **suggère** au Collège de s'assurer que ses plans de cours sont suffisamment détaillés et revoir ses pratiques d'évaluation afin qu'elles mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs.

Le taux de réussite des cours est très bon, de même que le taux de diplomation. À l'exception de la première cohorte, pour lequel le taux de diplomation est plus faible, environ 80 % des élèves inscrits terminent le programme dans les délais requis. Ces taux témoignent de la motivation soutenue dont font preuve les élèves de même que de la qualité de l'encadrement qui leur est offert.

La qualité de la gestion du programme

Le dernier critère met l'accent sur la qualité de gestion du programme, soit sur le partage des responsabilités et les communications entre les différentes instances, sur l'implantation de l'approche programme, de même que sur les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

Le programme offert par le Collège repose presque entièrement sur les deux enseignantes régulières qui en assurent la mise en oeuvre. Ces dernières témoignent d'un excellent esprit de concertation et d'une grande motivation. En plus de démontrer une grande autonomie professionnelle, elles n'hésitent pas à aider et à encadrer les chargés de cours. La Commission constate toutefois l'absence de structure pédagogique pour soutenir les professeures régulières dans l'exercice de leur tâche, par ailleurs très lourde. Les enseignantes régulières et les chargés de cours se rencontrent à l'occasion pour discuter du programme et des changements qui pourraient y être apportés, mais la gestion pédagogique du programme se fait sur une base informelle et repose avant tout sur la bonne volonté dont font preuve les enseignants. Si le Collège souligne que sa taille lui a jusqu'à maintenant permis d'opérer de la sorte, il entend par ailleurs offrir bientôt de nouveaux programmes. Pour toutes ces raisons,

la Commission recommande au Collège de développer une structure de gestion pédagogique en créant, comme il le prévoit, un comité de gestion pédagogique.

Dans le même esprit, la Commission invite le Collège à étendre la mise sur pied de structures formelles à l'ensemble de ses programmes ainsi qu'à développer des liens avec les différents acteurs du réseau d'enseignement collégial afin de se tenir constamment au fait des développements tant structurels que pédagogiques qui surviennent dans le monde de l'enseignement.

Les élèves sont pour leur part bien informés du contenu et des exigences du programme dès leur admission. Le conseiller aux admissions les rencontre individuellement et leur remet une description complète du programme : nombre de cours que l'élève devra suivre, nombre d'heures et d'unités qui s'y rattachent, horaire quotidien, de même que les frais de scolarité exigés.

Conclusion

La mise en oeuvre du programme *Gestion financière informatisée* conduisant à l'obtention d'une AEC au Collège de la Cité présente des forces et des faiblesses. Dans l'ensemble, le programme prépare bien les étudiants à accomplir les tâches qui leur seront confiées sur le marché du travail. La compétence, le dévouement et la disponibilité dont font preuve les enseignantes régulières attirées au programme représentent sans contredit l'une des principales forces du programme.

Des améliorations devraient toutefois être apportées à la mise en oeuvre du programme. Dans cet esprit, la Commission adresse au Collège trois recommandations qui portent sur le projet de fin d'études, sur l'accès aux ressources documentaires et sur la structure de gestion pédagogique.

La Commission formule également au Collège cinq suggestions susceptibles d'améliorer d'autres aspects du programme. Elles concernent principalement les liens avec le marché du travail, la séquence des activités d'apprentissage, le plan de développement du personnel enseignant, en particulier en ce qui concerne le volet pédagogique de leur développement, l'accessibilité des laboratoires informatiques et, enfin, les plans de cours et les instruments d'évaluation.

La prise en compte des recommandations, suggestions et autres remarques formulées dans ce rapport devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme *Gestion financière informatisée* offert par le Collège.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Gestion financière informatisée*, le Collège se dit en accord avec les conclusions de la Commission et fait état d'actions réalisées, ou en cours de réalisation, en vue de donner suite aux recommandations de la Commission.

Actions en cours de réalisation :

- Le Collège a engagé une personne à titre de directeur des études qui aura, entre autres fonctions, la responsabilité de voir à la création d'un comité pédagogique, d'assurer l'atteinte de l'ensemble des objectifs du programme, d'approuver les plans de cours, de voir à ce que les méthodes pédagogiques soient diversifiées, de resserrer les liens avec le marché du travail.
- Le Collège a entrepris de centraliser la documentation disponible et consacrera un budget annuel pour l'achat de nouveaux livres.
- Le Collège a amorcé la révision de la séquence des cours du programme. Il a prolongé les heures d'ouverture de son laboratoire informatique.

La Commission estime que les actions entreprises devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis au regard des recommandations découlant de la présente évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président